



**DECISION DU MAIRE N° 29/2024
DU 23 MAI 2024**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA SEMARDEL ET LA COMMUNE DE VERT LE GRAND
POUR LE WEEK-END SPORTIF DE LA FETE DU SPORT
DES 15 ET 16 JUIN 2024**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la Fête du sport en date des 15 et 16 juin 2024 sur la commune Vert le Grand ;

CONSIDERANT l'accompagnement de la SEMARDEL pour les initiatives locales depuis plusieurs années par du mécénat.

CONSIDERANT le souhait de la SEMARDEL afin de soutenir cette initiative sous forme de don.

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer la convention avec la SEMARDEL dans le cadre d'un mécénat pour le week-end sportif et festif des 15 et 16 juin 2024 sur la commune de Vert le Grand.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 23 mai 2024

Le Maire,


Thierry MARAIS